

on voit que les craintes, que ce Magistrat lui avait inspirées relativement aux propriétés des citoyens, à raison de ce projet imaginaire de mettre le feu dans la ville, ont continué de l'assiéger après le vingt-et-un Mai. Il en est formellement question dans sa lettre au Secrétaire Militaire, le lendemain de la catastrophe. Il fait des remarques sur le danger résultant de la manière dont les maisons sont situées ; des précautions nécessaires pour s'en garantir, de l'insuffisance du nombre d'hommes dont la garnison se compose.

On peut dès lors éprouver un peu moins de surprise en voyant cet officier, en rendant compte de l'événement du vingt-et-un, s'exprimer comme s'il eût été question pour lui d'aller à la rencontre d'hommes disciplinés, expérimentés dans l'art de la guerre, préparés de manière à entreprendre, et capables, pour accabler sa troupe, suivant l'expression du Magistrat dont j'ai rapporté les paroles, de profiter de la plus légère faute qui pourrait lui échapper. Il a débuté par faire marcher sa troupe dans une direction opposée à celle de l'endroit vers lequel il se proposait de la conduire. C'était pour prendre position en avant d'une maison, et se garantir d'une attaque sur ses derrières. C'est à la suite de ces précautions qu'il l'a dirigée vers le lieu dont enfin il a fait choix pour la ranger en ordre de bataille. (1)

Pendant cette marche, il a cru voir, de la part de ce qu'il appelle la *populace*, des mouvements combinés avec art. Elle agissait, dit-il, avec beaucoup de système, escarmouchant et se retirant en avançant, et renouvelant l'attaque ; suivant lui, la troupe aurait été dans un danger imminent. Il appuie sur la fermeté avec laquelle elle s'est avancée. Et ces efforts de courage, ces manœuvres habiles étaient dirigés contre des hommes qui se retiraient pêle-mêle, qui jetaient quelques pierres, parce que ceux qui se trouvaient avec la troupe leur en lançaient eux-mêmes ; qui, comme je l'ai fait observer, n'avaient entre les mains aucun instrument d'attaque ou de défense, pas même un bâton. C'est là le combat dont on donne la description. Ce sont là les dangers auxquels étaient exposés des soldats auxquels on commandait un feu meurtrier. Et des trois individus auxquels il a donné la mort, le plus rapproché se trouvait à la distance de bien plus de trois cents pieds ! En voilà plus qu'il ne faut pour se convaincre que ses sentiments, sur les hommes à la poursuite desquels on l'entraînait, étaient évidemment le fruit d'une impulsion étrangère.

Au reste, ces illusions ne sont pas plus extraordinaires que ses craintes, puisées à la même source, de voir la ville incendiée par ses propres habitants. Indépendamment des considérations qui se rapportent aux mœurs publiques et aux habitudes d'ordre et de soumission aux lois qui résultent de l'égalité de la répartition du droit de propriété dans le pays, un sentiment d'intérêt plus vif encore renforçait chez les citoyens de Montréal le respect pour cet ordre qui en est la sauve-garde, dans une ville où la moitié des Electeurs se compose de propriétaires, dont la grande majorité se trouve parmi les Canadiens.

Comment a-t-on pu leur attribuer ce projet extravagant ? Serait-il bien possible, comme on paraît l'avoir fait croire à cet officier, qu'ils eussent celui d'appeler les habitants des campagnes voisines ; de presser leurs compatriotes, leurs amis, leurs parents, de venir consommer leur ruine, en mettant le feu dans tous les coins de la ville à la fois ?

Il est encore vrai que cela n'est pas plus étrange que quelques autres pièges tendus à la bonne foi, appels à des préjugés, en présentant des termes de comparaison, tirés d'un état de choses inconnues dans le Canada. Je

me contenterai de citer en ce genre un trait d'après lequel on pourra juger du prix que l'on doit attacher à toutes les clameurs de ce genre.

On a tenté de donner cours à l'idée que l'on avait tout à craindre de Irlandais établis dans Montréal ; que ces mesures étaient indispensables pour réprimer leurs violences. Je dois encore renvoyer aux observations qui se trouvent dans mes communications antérieures à ce sujet. J'ai fait voir que ce prétexte était plus que chimérique, que l'on n'avait rien à leur reprocher. Dans ces circonstances, il prend un caractère de bizarrerie qui le rendrait plaisant, si l'on pouvait perdre de vue ce que cet événement a de tragique. A peine se trouvait-il des personnes de cette nation parmi ceux dans les rangs desquels on a porté la mort. Elle n'a frappé que des Canadiens !

C'est pourtant sur des prétextes comme ceux dont je viens de rendre compte, que l'on a pu se croire dans la nécessité de faire passer, même de nuit, des canons dans Montréal, de les faire, de jour, traîner avec affectation dans les rues, de renforcer la garnison, de harceler les troupes pour leur faire faire des patrouilles de nuit pendant près d'un mois, d'y joindre les hommes du Guet, même de la Cavalerie de Milice. (1.) Ces précautions, comme cet appareil de la force, n'auraient eu d'autre effet que de provoquer le sourire de l'ironie ou de la pitié, si chaque jour elles n'eussent pas été pour les citoyens de Montréal, une répétition d'outrages ajoutées à l'injustice dont on s'était rendu coupable, en foulant aux pieds les plus précieux, les plus essentiels de leurs droits.

No. 4.

Considérations, &c. 3e. Série. Du Tirage des Grands Jurés, dans le District de Montréal, à la suite de la Catastrophe du 21 Mai, 1832.

MONSIEUR,

Je sentais tout ce que l'in vraisemblance des faits que j'avais à vous mettre sous les yeux, dans les considérations que je vous adressais le deux de ce mois, pouvait, au premier coup d'œil, avoir de repoussant.—Je sentais de même combien ces esquisses devaient paraître marquées au coin de beaucoup plus que de l'exagération. J'ai cru pouvoir aussi me permettre de vous prier de vous prémunir contre les impressions qu'elles étaient de nature à vous faire éprouver d'abord, et de suspendre votre jugement jusqu'à ce que l'examen vous eût fourni les moyens de voir si la vérité s'y trouvait réellement outragée, si j'avais blessé la justice.

Le dix, en vous en adressant de nouvelles, dans lesquelles il était, entre autres, question d'une partie des événements relatifs à l'Election de Montréal, j'ai cru devoir indiquer d'une manière particulière, ce qui se trouvait d'illusoire dans les motifs dont on avait fait part à l'Officier Commandant de la Garnison, en insistant sur la nécessité de l'intervention de la force armée, dont on lui demandait l'assistance. C'est en effet un des traits qui devait paraître le plus révoltant, et par cela même des plus incroyables.—L'assurance avec laquelle je parlais sur cet article, n'a pas dû beaucoup moins vous étonner.—J'aurais pu, j'aurais dû, peut-être, signaler de même les prétextes d'après lesquels on avait requis cet Officier de faire marcher les troupes contre les citoyens ; mais un fait aussi saillant ne pouvait vous échapper. Vous

(1.) Encore n'a-t-on dispensé les troupes de ce service pénible qu'après qu'elles ont été atteintes par la maladie qui a fait tant de ravages quelque temps après.

(1) Dépositions (*Affidavit*) du sept Juin, mil-huit-cent-trente-deux.